

Procès verbal

Le vendredi 17 novembre 2023 à la mairie de CHAMPOLY, l'assemblée, convoquée le 13 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

Secrétaire de la séance : Maud BATTANDIER

Présents : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Ludovic LABOURÉ, Pierre PELISSON, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

Excusé : Mathieu VERDIER

Ordre du jour :

- DELIBERATIONS :
- Etat d'admission en non-valeur
- La facturation de L'Électricité avec la Renaissance d'Urfé
- Tarif des repas de la cantine
- Compte Financier Unique (CFU)
- Subvention du cycle piscine pour le RPI
- Toiture du point com
- Achat du tracteur tondeuse

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

Le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2023 a été adressé, dématérialisé, aux Conseillers. Il est présenté avec les délibérations afférentes.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Le conseil va débuté par les questions diverses car M. PELISSON Pierre a du retard

• **Questions diverses** :

- ❖ Suite à la demande de la DDT, il est demandé à la mairie si l'on souhaite récupérer les permis de construire, les déclarations préalables ainsi les certificats d'urbanisme de l'année 2012. Le conseil souhaite les récupérer
- ❖ L'Association Renaissance d'Urfé a répondu à notre courrier du 6 octobre
- ❖ M. et Mme TEYSSIER ont fait une demande d'agrandissement de l'ouverture et la pose d'un portail sortie côté jardin sur le chemin de la Bise ; Accepté par le conseil
- ❖ Le logement de l'école va être reloué à partir du 8 décembre
- ❖ Le logement du multiservice va être libre à partir du 9 décembre, une demande de M. Paulo BAPRADAS qui serait intéressé, quelques travaux à réaliser auparavant
- ❖ Compte rendu de l'école : modification du règlement intérieur dû au harcèlement, programme PHAR sur la lutte contre le harcèlement, résultat de l'audit : plutôt positif, éducation des élèves à la sexualité, plusieurs sorties au théâtre et des nouveaux PC à l'école de Champoly
- ❖ Renaissance d'Urfé : 2 sessions entre le 14 juillet et le 16 août 2024, de plus l'association Renaissance d'Urfé demande le prêt du gîte La cure, il sera disponible à partir du 23 juillet jusqu'au 21 août 2024
Une demande de coupe de bois sur les communaux à Urfé est demandée par l'association, Pourquoi pas, mais Madame le Maire veut se renseigner avant sur les modalités.
- ❖ Madame le Maire fait part des invitations des Ste Barbe de St Just le 1^{er} décembre à 18h30 et le 9 décembre à St Martin la Sauveté à 11h00
- ❖ Une réunion est programmée le vendredi 24 novembre à 20h pour le BNO du 29 et 30 juin 2024
- ❖ KPAuRA : des ateliers de prévention et d'agilités pour les + de 60 ans seront programmés à partir du mercredi 28 février 2024 de 10 à 11h à la salle de la mairie. Il faut être entre 8 et 10 personnes pour que ces 8 ateliers soient réalisables. Ils seront animés par Elodie KAPOUYAN kinésithérapeute de Champoly

- ❖ Jeudi 30 novembre à 18h une conférence sur le cancer masculin sera animée par la directrice et le président de la Ligue contre le Cancer de St Etienne. On clôtura par la remise du don de la marche Octobre Rose
- ❖ Un petit film a été réalisé sur le château d'Urfé, une Visio conférence va être tenue avec le président et le directeur de la CCPU, Mme le Maire et le producteur de Brame Studio. Par la suite il devrait être diffusé à l'ensemble de la population
- ❖ La CCPU Pays d'Urfé et Vals d'Aix et Isable ont recruté un responsable des déchets verts (Sébastien MAJONCHI) pour installer des composteurs dans les communes pour les habitants qui n'ont pas d'espace extérieur. Il est installé derrière l'Eglise. Une inauguration avec les explications de l'utilisation de celui-ci aura lieu le samedi 18 novembre à 11h00.

- **Délibérations du conseil :**

Etat d'admission en non-valeur (N° DE_053_2023)

Madame le Maire expose à l'assemblée municipal que suite au Procès-Verbal de carence concernant les sommes ci-dessous, celle-ci n'ont pu être encaissées :

Budget assainissement :

- Sur l'année 2019 : Mme AURORA Amélie pour un montant de 83.00€

- Sur l'année 2020 : M. BELON Christian pour un montant de 30.00€

Mme COELHO Cindy pour un montant de 93.40€

Budget commune :

- Sur l'année 2016 : M. Mathieu MANEVAL pour un montant de 26.08€

- Sur l'année 2017 : Association Passerelle 109 pour un montant de 446.12€

Où après en avoir discuté et décidé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Budget assainissement :

- **Convient d'admettre en non-valeur la somme de 123.40€ correspondant aux dettes de Mme COELHO et M. BELON**
- **Ne convient pas d'admettre en non-valeur la somme de 83.00€ correspondant à la dette de Mme AURORA**

Budget commune :

- **Convient d'admettre en non-valeur la somme de 472.20€ correspondant aux dettes de M. MANEVAL et l'association PASSERELLE 109**

Délibération : adoptée

La facture de l'électricité avec la Renaissance d'Urfé (N° DE_054_2023)

Madame le Maire explique que depuis de nombreuses années la commune refacturait à l'association RENAISSANCE D'URFE la facture d'électricité du site.

Le service des finances demande une délibération pour donner le droit de refacturer à l'Association

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

:

- **ACCEPTE de refacturer à l'Association Renaissance d'Urfé l'électricité de leur site**
- **AUTORISE Madame le Maire a signé tous les documents nécessaires à cette décision**

Délibération : adoptée

Expérimentation du Compte Financier Unique (N° DE_055_2023)

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la "vague 3" de l'expérimentation,

Vu la délibération n° 13-2022 du conseil municipal en date du 15 avril 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de secours volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice

2021. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Ce dernier a vocation à devenir à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

La mise en œuvre de cette expérimentation fera l'objet d'une convention avec l'Etat. Elle concerne le budget principal de la commune de CHAMPOLY. Le compte financier unique sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité par voie dématérialisée dans l'application Actes Budgétaires.

Ouï, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique annexée à la présente délibération et tout document s'y afférant.

Délibération : adoptée

Subvention sur le cycle piscine pour le RPI 2023/2024 (N° DE_056_2023)

Madame le Maire explique que le cycle piscine est obligatoire pour les élèves du 3ème cycle et que nous devons prendre en charge une partie des frais.

Notre commune a 15 élèves habitants sur la commune et 2 enfants sur les communes voisines, la somme globale à payer s'élève à 887.40€ soit 52.20€ par enfant (qui correspond 10 séances et 10 trajets).

Le conseil municipal décide de faire un courrier aux communes de St Romain d'Urfé et Noirétable sera envoyé pour demander une subvention exceptionnelle pour les élèves qui résident dans leurs communes respectives.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

:

- **ACCEPTE** d'allouer une subvention au RPI de CHAMPOLY pour financer la sortie piscine,
- **ACCEPTE** de la verser sur le budget de 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire un courrier aux communes de St Romain d'Urfé et Noirétable pour demander une subvention exceptionnelle pour les élèves qui résident dans leurs communes respectives,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs avec cette demande de subvention.

Délibération : adoptée

Toiture du Point Com (N° DE_057_2023)

Madame le Maire expose la demande de Mme CHAUDRE propriétaire de l'habitation attenante au local du Point Com, pour la prise en charge d'une partie de leur toiture, soit 16m² environ, qui correspond à l'emplacement de notre chaudière pour le point com.

Ce local a été acheté par la commune en 2000.

La toiture étant commune entre Mme CHAUDRE et la mairie, il est important qu'elle soit changée en un seul tenant.

Le devis de la société SARL Cyril GOUTORBE s'élève à 2 314.41€ HT soit 2 774.89€ TTC.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

:

- **ACCEPTE** la proposition de Mme CHAUDRE pour changer notre partie de toiture en même temps que la sienne,
- **AUTORISE** Madame le Maire a signé le devis de la société SARL Cyril GOUTORBE pour un montant de 2 774.89€ TTC

- AUTORISE Madame le Maire a signé tous les documents relatifs à cette demande.

Délibération : adoptée

Achat d'un tracteur tondeuse (N° DE_058_2023)

Madame le Maire explique la demande de Grégory BRIDENNE, en début d'été, de pouvoir avoir un tracteur tondeuse pour un gain de temps certain.

Un tracteur tondeuse d'occasion a marqué notre attention :

- SOLO t16-103 hd - moteur v2 - 655 cm³ - kit mulching crochet d'attelage

- 1 paire de couteaux d'avance

- inférieur à 150h de travail

Pour un prix de 2 500€.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE d'acquérir ce tracteur tondeuse au prix de 2 500€,

- AUTORISE Madame le Maire a signé tous les documents nécessaires pour cet achat.

Délibération : adoptée

• **Comité des fêtes : location de la salle des fêtes**

Suite à une rencontre avec la présidente du comité des fêtes Mme Bernadette REYDELLET, Madame le Maire voudrait clarifier les locations pour les fêtes communales : marché de Noël, fête patronale et les classes.

La salle des fêtes sera gratuite sur ces 3 manifestations, sauf l'électricité qui sera facturée en fonction du nombre de KWH consommé

• **Mise à jour du listing des commissions**

Suite à la démission de Sébastien COUTANSON, Madame le Maire souhaite reprendre certaines commissions car des postes sont vacants :

- Appel d'Offres en Suppléant : Mathieu VERDIER

- Voirie Communale en suppléant : Pierre PELISSON

- Espaces Verts en titulaire : Sylvianne DONSON et en suppléants : Pierre-Antoine DEJOB et Evelyne CHAUX

- Personnel en suppléant : Maud BATTANDIER

- Sur les commissions Urbanisme, Finances et déneigement pas de recrutement nécessaire

Séance levée à 22h00